

DLA

Territoires

N° 3

3^{ÈME} TRIMESTRE 2007

TRIBUNE

SOMMAIRE

TERRITOIRES

Quand les intercommunalités jouent la carte DLA 2-3

ACTIONS

Etude de cas : le chèque économie solidaire 4

ENTRETIEN

Le chèque économie solidaire : parole d'association 5

FILIÈRES

Environnement et dynamique de réseau 6

CHIFFRES

Repères sur les opérateurs du dispositif 7

ACTUALITÉS

Ressources des CNAR 8

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses Collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 106 DLA / 19 C2RA, 6 CNAR a été confiée à l'Avise.

D'année en année, le rôle des Régions se renforce. Parfois, au gré des vagues de décentralisations, mais surtout à travers la reconnaissance par le public et par les acteurs de terrain, des initiatives fortes que les Conseils régionaux portent en faveur de l'économie. Ce soutien doit être total, n'oublier aucun secteur, car il en va de nos emplois d'aujourd'hui et de demain, et ainsi du tissu social qu'il est primordial d'entretenir et de renforcer. Ce principe d'action est celui du Conseil régional de Lorraine !

Aussi, dès la création des dispositifs locaux d'accompagnement, le Conseil régional de Lorraine a souhaité s'y associer en qualité de partenaire technique avant de devenir, en 2006, l'un de leurs co-financeurs.

Et, dépassant la mise en place d'un C2RA dans le cadre du Dispositif, la Région Lorraine a voulu créer, en lien avec ses partenaires régionaux, un Pôle Lorrain d'Utilité Sociale (PLUS). Né le 19 décembre 2005, il s'agit d'un véritable instrument au service du développement de l'économie sociale, qui, par son expertise, accompagne un secteur représentant plus de 68 000 emplois en Région Lorraine. A ce titre, il bénéficie d'un financement régional qui lui assure un vrai potentiel d'intervention au profit des structures associatives.

C'est aussi un véritable carrefour partenarial qui met autour de la table l'ensemble des partenaires, pour dépasser tous les clivages politiques et travailler au service des structures de l'utilité sociale.

Ainsi, le PLUS témoigne de la volonté de tous les acteurs d'une région de développer un secteur d'activité en pleine croissance, dont les emplois ne sont pas délocalisables.

Thibaut VILLEMIN

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

DISPOSITIF ET COLLECTIVITÉS

Quand les intercommunal

L'échelle d'une intercommunalité se révèle un bon niveau d'étude de l'action d'un DLA. Sur une agglomération par exemple, l'impact du DLA sur le territoire est particulièrement significatif. Il passe notamment par de solides partenariats avec les intercommunalités, comme en témoignent les exemples des DLA de l'Isère et de la Somme.

Un lien direct avec les préoccupations des intercommunalités

Fondée en 1998 avec le concours de l'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la MCAE¹ est, à l'origine, une plateforme iséroise d'initiative locale (réseau France Initiative) et un Fonds territorial France Active. Lorsque les premiers DLA sont mis en place courant 2002 dans une logique de consolidation économique et de diversification des ressources, la MCAE est naturellement devenue l'opérateur du dispositif en Isère. *“Il y avait l'idée qu'il serait plus facile de mobiliser les prêts et garanties France Active en qualifiant les structures qui, à l'époque, employaient des emplois-jeunes”*, explique Anne-Laure Pitiot, responsable du DLA 38.

La logique est similaire en Picardie. Le Griep², où siègent les représentants d'Amiens Métropole, se lance dans la pérennisation des emplois aidés en devenant le DLA de la Somme en 2004. *“Il s'agissait de se positionner en partenaire du monde associatif”*, rappelle sa chargée de mission, Marie-Laure Larrieu.

Un travail cohérent avec les besoins du territoire et les compétences intercommunales

Mais la logique partenariale, qui amène les intercommunalités à financer les DLA, ne s'appuie pas uniquement sur ce positionnement d'origine. Pour Marie-Laure Larrieu, *“Il y a une logique de territoire : dans la Somme, le tissu associatif est très regroupé sur Amiens et nombreux sont les accompagnements menés sur les quartiers concernés par la politique de la ville”*. Dès lors, le DLA est financé par Amiens Métropole dans le cadre du contrat de ville devenu Cucs³ en 2007. *“Il ne s'agit pas de se consacrer uniquement à la politique de la ville, précise la chargée de mission, mais il se trouve que nos interventions concernent de nombreuses structures entrant dans ce champ”*. Et M.-L. Larrieu de poursuivre : *“En tant que groupement des*

têtes de réseaux régionales de l'IAE, l'insertion est notre cœur de métier”. Depuis 2005, le DLA appuie donc également l'ensemble des structures d'utilité sociale employeuses. Une cohérence qui a permis de nouer des partenariats avec le Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi). S'il ne finance pas le DLA, il est tout de même présent au comité d'appui et s'implique dans le processus d'accompagnement.

La situation se présente un peu différemment en Isère, mais la cohérence est similaire. La MCAE était en effet d'emblée clairement positionnée sur le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), une compétence qui entrait dans les priorités de la communauté d'agglomération en matière de développement économique. Son Vice-président à l'ESS siège ainsi au conseil d'administration de la MCAE. *“Le partenariat s'est amplifié avec l'ouverture du DLA aux structures d'insertion, développe Anne-Laure Pitiot, ce qui correspondait bien aux intentions de la Métro (l'agglomération Grenoble Alpes Métropole) et de son nouveau Plie”*.

Une collaboration régulière avec les équipes de l'intercommunalité

L'organisation des DLA permet en effet un travail partenarial étoffé. Les comités d'appui, qui enrichissent les diagnostics et précisent le type d'accompagnement à mettre en place, associent notamment des techniciens de la collectivité locale. Ainsi, pour Amiens Métropole, les chefs de projets du Plie ou de la politique de la ville y apportent systématiquement leur expertise. *“Ces échanges permettent d'affiner le diagnostic et d'assurer un suivi conjoint et une mise en réseau des structures après l'intervention du DLA. Mais attention, il n'y a transmission d'un dossier que s'il y a accord de l'association”*, précise M.-L. Larrieu.

Surtout, *“au-delà des instances, précise A.-L. Pitiot, son homologue de l'Isère, nous entretenons de très bonnes relations avec différents services de la Métro : ESS, développement*

ités jouent la carte DLA

économique, déplacements, Plie, politique de la ville¹». Ces échanges réguliers permettent un fléchage efficace des projets vers les programmes de l'intercommunalité. Ces mêmes services sont de bons prescripteurs de projets : «*la Métro nous envoie de nombreux projets qui ont besoin de clarifier leurs perspectives, d'étayer un aspect économique ou d'avoir une expertise financière solide*»².

À l'inverse, l'expertise du DLA n'est pas utilisée pour instruire des demandes de financement de manière informelle.

«*Le DLA c'est avant tout un diagnostic et un accompagnement. Nous tenons à une position de neutralité, vis-à-vis du projet accompagné et de la collectivité*»³, précise Anne-Laure Pitiot.

«*Cette objectivité est aussi un gage de la qualité de l'accompagnement et des préconisations*»³. Au Griep, le positionnement est identique : «*Nous faisons de l'accompagnement de projet, pas de l'audit pour les collectivités. Nous sommes très soucieux de ne pas être instrumentalisés*»³.

Le DLA : un outil complémentaire de l'action des collectivités

Pour Yannick Vigignol, responsable du pôle Cohésion économique et territoriale à Grenoble Alpes Métropole, le DLA est une véritable réussite en termes de coordination des interventions : «*Cela permet de disposer d'une vraie ingénierie sur le territoire en soutien de l'entrepreneuriat social. Pour une intercommunalité comme la nôtre, le DLA est un outil complémentaire de notre schéma d'animation territoriale. Si nous pouvons produire une connaissance statistique, appuyer la structuration d'un secteur par du financement ou travailler au développement de filières d'activités, nous ne pouvons pas faire l'accueil de porteurs de projets et avoir l'expertise pour les accompagner dans les décisions stratégiques qui les concernent. Ce n'est d'ailleurs pas notre rôle*»³.

Le DLA apporte une méthodologie où chacun est à sa place : «*Au sein des comités d'appui, la richesse partenariale permet de croiser les regards. Alors que la collectivité va être attentive à l'impact sur le territoire, à la dimension durable et environnementale, d'autres professionnels vont, eux, être plus attentifs aux critères de viabilité réelle du projet. C'est rassurant pour tout le monde, du porteur de projets aux partenaires financiers*»³.

De plus, l'articulation du DLA avec des outils financiers comme la mesure 10B, ou les contrats d'apports associatifs des fonds France Active, qui permettent des co-financements avec l'intercommunalité, est «*un énorme atout pour le développement local de l'entrepreneuriat social*»³.

¹ MCAE : Métro création d'activités économiques

² Griep : Groupement régional de l'insertion par l'économie en Picardie

³ Cucs : Contrat urbain de cohésion sociale

Une région lance une initiative innovante : le « chèque économie solidaire »

ETUDE DE CAS

Le Conseil régional d'Auvergne soutient les structures d'utilité sociale, à travers notamment le dispositif DLA. Au printemps 2007, a été mis en place un « chèque économie solidaire ». Confié au C2RA, il permet de financer des prestations de conseil ou d'ingénierie de courte durée pour conforter des initiatives socio-économiques. Expérimenté depuis avril, il pourrait devenir pérenne en 2008.

C'est grâce à un partenariat entre les DLA, le Conseil régional et le C2RA d'Auvergne que le chèque économie solidaire a pu voir le jour. Pour le financer, la Région s'est dotée d'un budget de 80 000 euros pour l'année 2007, dont elle a confié la gestion au C2RA. *« Les structures de l'économie solidaire ont exprimé le besoin de bénéficier de missions d'expertise de courte durée »*, explique Christian Lamy, responsable du C2RA d'Auvergne, qui gère l'enveloppe financière déléguée par le Conseil régional. Le chèque correspond à cette demande. Il évite ainsi une procédure administrative longue et coûteuse pour obtenir le financement de missions d'ingénierie. *« L'outil a l'avantage d'être souple et de répondre aux sollicitations qui nécessitent une intervention rapide »*, constate M. Lamy. Il permet de financer l'intervention d'experts en les mobilisant, une demi-journée ou une journée complète, sur un sujet précis qui pose problème à la structure. Selon la prestation demandée, le montant du chèque est fixé à 400 ou 800 euros.

« Chèque économie solidaire » : mode d'emploi

Les structures de l'économie solidaire adressent leur demande au chargé de mission DLA de leur département, qui établit le diagnostic partagé de leurs besoins et définit le temps d'intervention. Il choisit ensuite l'expert le plus approprié et transmet le diagnostic au C2RA. Ce dernier envoie, sous 48 heures, un chèque du montant de la prestation au DLA, qui le remet à la structure ou à l'expert. Jusqu'à présent, la majorité des demandes concernent des procédures financières et comptables, comme la finalisation d'un bilan ou l'installation de logiciels de comptabilité prévisionnelle.



→ Voir p. 5 - Exemple de l'association Dasa

PAROLES D'ASSOCIATION

Un chèque complémentaire au fonds d'ingénierie du DLA

L'association Dasa (Développement de l'animation du Sud-Auvergne) à Brioude (43) compte parmi les structures qui ont eu recours au « chèque économie solidaire » mis en place par le Conseil régional. Son directeur, Xavier Lucien, évoque la simplicité et la pertinence du dispositif que confirme le DLA de Haute-Loire en charge de l'accompagnement.

Quelle est l'activité de votre association et pourquoi avoir utilisé ce chèque ?

L'association a été créée en 1999. Dans le cadre de notre activité d'éducation populaire, nous accompagnons des porteurs de projet en milieu rural et soutenons des associations et des structures d'économie solidaire. Entre 2000 et 2005, nous sommes passés de 0 à 4 salariés permanents. Il nous a donc fallu modifier notre comptabilité pour en faire un outil de gestion performant, adapté à nos besoins. Nous avons appris l'existence de ce chèque par l'intermédiaire du C2RA. Nous avons donc sollicité le DLA de notre département qui nous a accordé un chèque de 800 euros. L'utilisation de ce chèque est venue compléter le financement du plan d'accompagnement proposé par le DLA pour approfondir une première mission de l'expert sollicité en 2006. Il nous a permis de résorber un problème que nous peinions à résoudre seuls et que nous n'avions pas diagnostiqué initialement. Nous avons renforcé nos connaissances de certains mécanismes que nous ne maîtrisions pas encore

totalemment, comme les possibilités d'exonération partielle de cotisations de l'Urssaf ou la gestion des dettes et des créances.

Comment s'est déroulé le travail avec l'expert ?

Le travail a été facilité car l'expert connaissait déjà l'association. Il a mis à jour certaines failles comptables que nous n'avions pas décelées car nous ne possédions pas les connaissances requises. Il nous a donc aidés à mieux cerner notre demande. Dès le départ, il s'est montré très disponible et nous a vraiment impliqués dans le processus, afin de nous autonomiser le plus vite possible. Nous avons « dépouillé » ensemble nos outils et documents comptables, repéré les erreurs et mis en place des solutions pour y remédier. Par la suite, le suivi s'est déroulé par des échanges de mails. L'expert nous a bien plus que conseillé, il nous a totalement formé. Sur un laps de temps très court, nous avons approfondi nos connaissances et perfectionné nos outils comptables. C'est la meilleure manière de nous responsabiliser.

Le point de vue du DLA

Alban de Savigny, chargé de mission DLA au Comité d'expansion de Haute-Loire : « *Le chèque permet très facilement d'établir une première et courte mission qui préparera éventuellement un travail plus en profondeur. A l'inverse, il permet de faire un bilan ou un complément après une ingénierie afin de vérifier la mise en œuvre des préconisations et/ou de compléter les outils proposés au cours d'un accompagnement. Il est également utilisé sur certaines interventions ciblées qui ne nécessitent qu'une ou qu'une demi-journée de mobilisation d'expert, les besoins des structures accueillies n'impliquant pas forcément des missions de longue durée. Dans ce cas, la souplesse du Chèque Economie Solidaire est appréciable et ce dernier prend toute sa place comme offre complémentaire au fonds d'ingénierie du DLA* ».

UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF¹

Pour une nouvelle dynamique de réseau

En Haute-Savoie, 25 organismes du patrimoine et de l'environnement forment depuis 2000 le réseau Empreintes. Cherchant à retrouver le sens de son action, il s'est tourné vers le DLA. En quelques mois, ces acteurs de l'éducation à l'environnement et de la valorisation du patrimoine se sont forgés une culture et un projet communs.

Faire de l'hétérogénéité une force

Le Cloître de l'Abbaye d'Abondance, qui reçoit des amateurs d'art religieux tout au long de l'année, et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna 74), qui sensibilise à l'environnement des milliers de scolaires du département, ne sont pas confrontés aux mêmes réalités. Ils sont toutefois membres du réseau Empreintes. Pour Marianne Garralon du DLA porté par la boutique de gestion Action conseil, qui a assuré l'accompagnement collectif¹, il a fallu prendre en compte dès le départ l'hétérogénéité du réseau : *“ Nous avons beaucoup travaillé en amont sur le cahier des charges. C'était très important, car certaines structures étaient de fait plus ou moins en concurrence pour l'accès aux financements ”*.

Reposer les fondements d'un réseau

Le prestataire retenu par le DLA a d'abord œuvré à ce que chaque membre identifie la valeur ajoutée de son projet pour appréhender ce qu'il apporte au réseau et ce qu'il peut en

attendre. Des travaux en ateliers et des plénières ont ainsi permis, de juin à octobre 2006, de rendre lisible le réseau afin qu'il porte un projet facilement identifiable pour les partenaires, le Conseil régional en premier lieu. *“ La région est très touristique : sa direction des affaires culturelles a tout intérêt à travailler avec des réseaux bien identifiés. C'est désormais Empreintes en tant que tel qui répondra aux appels à projets et allouera en son sein les ressources aux structures les plus pertinentes ”*, explique Marianne Garralon.

La méthodologie proposée par le prestataire a été unanimement saluée, mais *“ la réussite de l'accompagnement tient aussi au dynamisme de Mme Drouet, la présidente du réseau, qui est entrée en fonction juste avant le début du travail et qui est, par ailleurs, élue régionale à l'environnement et à la formation ”*, souligne le DLA. Plusieurs rendez-vous sont pris pour la fin 2007 : Empreintes peut désormais faire bénéficier de ses financements un plus grand nombre de structures.

L'intelligence collective en action

Coordinateur d'Empreintes, Eric Brun en redemande : *“ Maintenant qu'on a la méthode, cet accompagnement est à rééditer tous les trois ans ! ”*. Ancien directeur d'un écomusée, il sait *“ sensibiliser les gens à ce qui les entoure. Cette logique d'interprétation, propre aux structures d'éducation à l'environnement, est une approche originale dans le secteur de la conservation du patrimoine. Il a d'abord fallu s'entendre sur les mots ”*. Un préalable indispensable pour arrêter un plan d'actions : consolider l'existant, élaborer un

label qualité, développer l'accueil de nouveaux publics et aller vers une plus grande mutualisation des moyens humains et financiers entre les membres du réseau, qui embauche un salarié cette année. Le travail de coordination s'étoffe en effet : *“ Nos séances plénières ne réunissaient pas plus de 20 personnes, représentant la moitié des structures du réseau. Aujourd'hui, depuis que nous avons adopté le nouveau projet associatif, elles y assistent toutes, soit une cinquantaine de personnes ”*, se réjouit Eric Brun.

¹ Le DLA conduit deux types d'accompagnement : individuel (bénéficiant à une seule structure) ou collectif (bénéficiant à plusieurs structures ayant des problématiques et/ou des besoins similaires, voire communs). Cet accompagnement collectif a fait l'objet d'une monographie dans le cadre des carnets de pratiques en accompagnement (Voir p. 8).

Repères sur les opérateurs du dispositif

CHIFFRE CLÉS

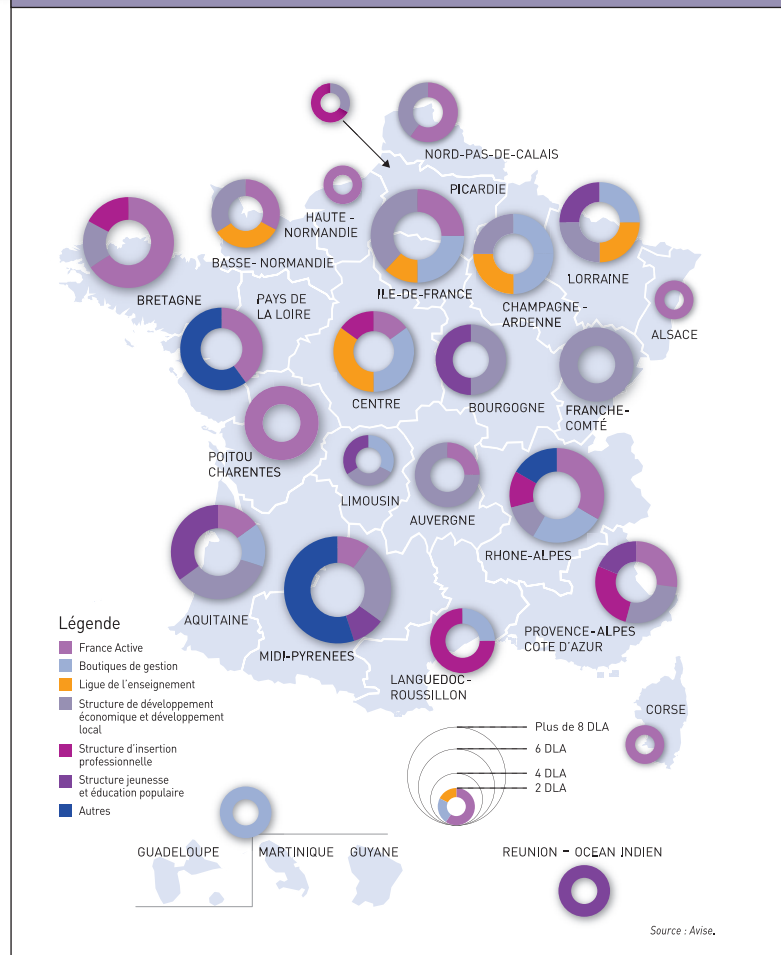
Chaque DLA est porté par un opérateur local et couvre en général un département. Mais il peut également intervenir sur plusieurs, comme c'est le cas, par exemple, en Poitou-Charentes, en Alsace ou en Pays de la Loire. Près de 4 structures porteuses sur 5 appartiennent à un réseau implanté sur l'ensemble du territoire national.

Un peu plus de la moitié des structures porteuses appartient à un réseau dont la principale activité concerne le financement et la création d'activité, comme le réseau France Active ou celui des Boutiques de gestion.

Le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, avec entre autres la Fédération des Foyers Ruraux ou encore la Ligue de l'Enseignement, regroupe pour sa part près du tiers (29,8 %) des structures porteuses. Ainsi, les acteurs du financement / création d'activité et de la jeunesse / éducation populaire rassemblent-ils plus des 4/5^{es} des structures porteuses de DLA...

Les Centres régionaux de ressources et d'animation (C2RA) sont, quant à eux, portés majoritairement par des CRESS¹ (12 C2RA sur 19). Les sept autres sont portés par des mouvements associatifs (CPCA², Celavar) et d'autres structures régionales de développement de l'économie sociale et solidaire.

Typologie des structures porteuses des DLA en France



¹ Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

² Conférence Permanente des Coordinations Associatives

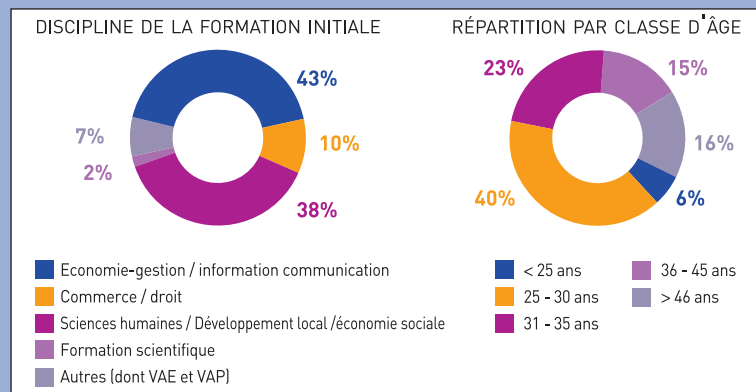
Le profil des chargés de mission DLA

L'Aise a conduit récemment une enquête³ sur le profil des opérateurs DLA. Zoom sur quelques-uns des principaux résultats issus de cette enquête :

Les opérateurs DLA sont majoritairement des femmes puisqu'elles représentent 60% de l'effectif global. C'est une population assez jeune : 46 % a moins de 30 ans et 7 sur 10, moins de 35 ans. 16 % a plus de 46 ans.

C'est aussi une population très qualifiée : près de 85 % a un diplôme équivalent ou supérieur à bac + 4.

L'économie et la gestion sont les deux disciplines les plus répandues (près de 40 % a obtenu son diplôme le plus élevé dans ces deux domaines). On trouve ensuite les sciences humaines et le développement local qui, à eux deux, regroupent 38 % de l'échantillon.



³ Enquête menée de septembre 2006 à février 2007, sur un échantillon de 129 personnes et par le biais de questionnaires écrits.

LA VIE DU DISPOSITIF

L'action du CNAR Environnement en faveur de la mobilisation des acteurs régionaux

Afin d'aider les C2RA dans l'identification et la connaissance des acteurs de la filière environnement dans leur région, puis de permettre de dégager des enjeux communs à leur territoire, le CNAR Environnement (CNAR-E) a mis en place en 2006/2007, des actions expérimentales avec les C2RA Aquitaine, Bretagne et Rhône-Alpes.

Ces initiatives, co-portées et cofinancées par les C2RA et le CNAR-E permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux de la filière (Réseaux associatifs régionaux, Diren, Conseil régional et autres collectivités) dans le cadre du dispositif DLA. Ces actions ont pour double objectif de bien ancrer la filière environnement sur le territoire et de mettre en relation ses acteurs pour faire aboutir des projets collectifs adaptés. Les actions proposées diffèrent d'une région à l'autre, en fonction des besoins identifiés.

En Rhône-Alpes, par exemple, le projet mobilise cinq réseaux régionaux de l'environnement depuis un an. Il a permis de faire un état des lieux prospectif de la filière environnement (plus de 200 structures identifiées et interrogées) et d'organiser, au printemps 2008, un séminaire de réflexion croisant les besoins des structures avec les attentes des partenaires régionaux (État, collectivités locales, entreprises).

Parallèlement à cette action, le CNAR-E finalise trois projets importants : un carnet de pratiques en accompagnement à destination des prestataires environnement, un dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale des structures environnementales et enfin, une démarche d'information/formation sur le partenariat et les modes de contractualisation entre associations, collectivités et État.

RESSOURCES EN LIGNE



• Carnets de pratiques en accompagnement.

CNAR Environnement. 2^e semestre 2007.
Ces carnets permettent aux prestataires d'adapter leurs pratiques par rapport aux besoins des structures œuvrant dans le secteur de l'environnement, dans le cadre du DLA.

A télécharger sur le site de l'Avise, www.avise.org
Pour en savoir plus :
cnar-environnement@uncple.org



A TELECHARGER GRATUITEMENT SUR WWW.AVISE.ORG, RUBRIQUE COLLECTIONS.

- **Le collectif d'arts plastiques et visuels.** Création, consolidation, développement de l'activité et de l'emploi. Collection « Les Repères de l'Avise ». Culture n°9. 13 pages. Septembre 2007. En partenariat avec la Fédération des réseaux et associations des artistes plasticiens.
- **Les écoles des arts du cirque.** Collection « Les Repères de l'Avise ». Culture n°8. 13 pages. Juillet 2007. En partenariat avec la Fédération française des écoles de cirque.
- **Les GEIQ. Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Etat des lieux et enjeux.** Collection « Les Repères de l'Avise ». Insertion par l'Activité Economique n°1. 15 pages. Mars 2006. Actualisé en Août 2007.
- **Fonds structurels européens & acteurs de l'économie sociale et solidaire.** L'essentiel de la programmation 2007-2013. Collection « Les Repères de l'Avise ». Questions européennes N°1. 17 pages. Septembre 2007.

Avec le soutien de :



Fonds Social Européen

Directeur de la publication : Patrick Gèze - **Comité éditorial et coordination :** Thierry Véclin, Florent Duclos, Karim Zerguit, Brigitte Bruneau, Anne-Sophie Attia, Virginie Héral
Rédaction : La Péniche, Florent Duclos - **Conception et réalisation :** Groupe Baton Rouge - Poly Print Agence - **ISSN :** en cours - **Dépôt légal :** octobre 2007